

Samedi prochain, 5 mai, séance pour l'organisation du Concours agricole.

LE MUSÉE AGRICOLE,

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'Arrondissement de Clermont-Oise.

N^{os} 1 ET 2. — JANVIER, FÉVRIER, MARS ET AVRIL 1851.

AVIS ESSENTIEL.

La Société est dans l'intention d'ouvrir cette année un Concours agricole aussi important qu'il lui sera possible. Mais avant d'en fixer l'époque, elle désire que les ressources sur lesquelles elle compte pour en faire les frais soient encaissées.

Dans une lettre écrite à l'occasion du Concours de Clermont (à l'Équipée) du 17 septembre 1848, se trouve le *postscriptum* suivant :

« Le Caissier de la Société, autant pour éviter de trop fréquents dérangements » à MM. les Percepteurs que parce que la Société n'avait pas de pressants besoins » de fonds, n'a pas encore fait le recouvrement des cotisations des années 1846 » et 1847. Mais le moment est arrivé où il est nécessaire qu'elle réalise ses res- » sources. Je viens donc, au nom du Caissier, vous annoncer qu'il recevra le » jour du Concours les cotisations des membres de la Société qui voudraient bien » verser à lui. »

Un certain nombre de membres de la Société ont répondu à cet appel, et il a été permis ainsi de faire face aux dépenses du Concours.

Comme la Société n'a pas eu à faire depuis de dépenses extraordinaires, le Caissier, par les mêmes raisons que celles ci-dessus, n'a pas cru devoir presser les Sociétaires en retard. Aujourd'hui, en présence du nouveau Concours qu'il s'agit d'organiser, il vient les prier de vouloir bien verser ou faire verser entre ses mains les cotisations qu'ils doivent.

Après le 17 mai prochain, il prendra le parti de faire toucher par MM. les Percepteurs celles qui lui resteront dues.

CLERMONT (OISE).

Typographie de CHARLES HUET, successeur de M^{me} DANICOURT,
Imprimeur-Libraire, rue de Condé, 72.

1851.

622



Société d'histoire et
d'archéologie de Senlis

Notice :

153 21

CB :

7894

LE MUSÉE AGRICOLE, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CLERMONT (OISE).

Compte-rendu des Travaux de la Société.

SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 1851.

Présidence de M. DE PLANCY, président.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le Président consulte l'ordre du jour. Il donne la parole à Messieurs Dumont, de Rouvillers, et Bouché, de Froyère, qui ont demandé à faire une communication à la Société.

M. Dumont prend la parole; il expose que M. Sainte-Beuve, un des Représentants de l'Oise, a déposé à l'Assemblée législative une proposition tendant à une réforme radicale du tarif des douanes françaises, que les principes d'économie politique qui servent de base à cette proposition compromettraient la ruine de notre agriculture et de notre industrie, s'ils étaient adoptés, attendu que la suppression ou l'abaissement excessif des droits d'entrée sur les produits étrangers encombrerait nos marchés de ces produits et nous ferait une concurrence redoutable.

M. Bouché s'élève aussi énergiquement contre la proposition qui, dit-il, contient des éléments de bouleversement général et de ruine pour le travail national.

Ces Messieurs prient la Société de protester de toutes ses forces contre ces tendances de libre-échange.

La Société, après avoir discuté sur les dangers de cette proposition, nomme une commission chargée de rédiger un travail afin de la combattre, décide qu'on écrira à M. le Préfet pour le prier de réunir, s'il le juge à propos, la Commission départementale d'agriculture, afin qu'elle s'occupe

SHAS



0 000000 078948

de cette question, et qu'on en écrira aussi aux autres Sociétés d'agriculture du Département, pour les engager à s'unir à celle de Clermont, afin de donner plus de poids à sa démarche.

Cette Commission est composée de MM. Bazin; Dumont père; Dumont, de Rouvillers; Leclerc; Bouché, de Froyères; Wallet (Narcisse) et de Broë, auxquels sont adjoints de droit MM. le Président, les vice-Présidents et le Secrétaire de la Société. Elle nomme séance tenante M. de Plancy pour président et M. Rottée pour rapporteur.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Bazin sur la question des sucres qui est à l'ordre du jour. « Messieurs, dit M. Bazin, le Gouvernement a proposé à l'Assemblée législative une loi sur la question des sucres. La commission qui s'est occupée de cette question a déposé son rapport à la séance du 25 janvier dernier, elle a adopté définitivement les résolutions suivantes :

- « 1° Abaissement de la surtaxe sur les sucres étrangers à 10 francs ;
 - » 2° Dégrevement en quatre périodes de 45 francs à 25 francs pour le sucre indigène ; en trois périodes pour le sucre colonial ;
 - » 5° Tarification d'après la richesse saccharine absolue, et en considérant comme sucre brut normal, celui dont la richesse serait de 90 degrés.
- » L'adoption d'un pareil projet entraînerait infailliblement la ruine prochaine de l'industrie sucrière française et porterait une grave atteinte à l'agriculture qui déjà est dans un état de souffrance extrême. Je vous prie de vous occuper de cette question. »

Après une discussion à laquelle prennent part M. Bazin et plusieurs autres membres, la Société prend la délibération suivante :

La Société d'agriculture de Clermont, prenant en considération la détresse de l'agriculture, a cru devoir s'occuper de la loi proposée par le Gouvernement sur la question des sucres. Si cette question ne l'intéresse point directement, l'arrondissement ne possédant que deux fabriques, elle ne prend pas moins un très-grand intérêt à l'industrie du sucre indigène.

Le prix de l'avoine étant baissé presque de moitié et ne pouvant se relever à cause de la diminution du nombre de chevaux, par suite de l'établissement des chemins de fer, la culture de la betterave et de la pomme de terre, et par conséquent la fabrication du sucre indigène et de la fécule sont peut-être les seuls moyens de dédommager les cultivateurs des pertes que leur fait éprouver la baisse du prix de l'avoine. Ces plantes, sans nuire à la production du blé, fournissent d'ailleurs une nourriture abondante pour les bestiaux et doivent contribuer à faire avoir la viande à bon marché.

La Société pense qu'il serait dangereux et impolitique d'adopter, dans le moment où l'agriculture est déjà si en souffrance, des mesures qui pourraient contribuer à compléter sa ruine. Elle regrette que le Gouvernement ait été obligé de proposer un projet de loi qui demande un abaissement de 5 francs sur les sucres étrangers ; mais croyant qu'il ne l'a pas fait sans des motifs très-graves, elle se rallie à son projet et combat les conclusions de la commission qui réduit à 10 francs la surtaxe des sucres étrangers et qui fait un avantage aux sucres coloniaux.

L'adoption de cette mesure qui, à ses yeux, ne lui paraît justifiée par aucune nécessité pressante, porterait à l'industrie sucrière un très-grand préjudice, et ce n'est pas lorsque le commerce trouve des débouchés faciles qu'on doit adopter une loi qui compromettrait considérablement les intérêts agricoles.

Et si des motifs politiques, que la société n'apprécie pas, devaient faire entrer le Gouvernement dans cette voie qui pourrait avoir actuellement des résultats désastreux, elle croit qu'il devrait ajourner cette question et ne la traiter que dans un temps où l'agriculture ne ferait plus entendre ses justes plaintes.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du Bureau pour l'année 1851, et la nomination des délégués de la Société au Congrès central d'agriculture et au Congrès de l'association des Agriculteurs du Nord de la France.

Sont à nommer : un Président pour remplacer M. de Plancy, et un Membre-adjoint pour remplacer M. Wallet (Cyrille), dont les fonctions sont expirées.

On procède au scrutin : M. Gérard est nommé Président, et M. Wallet (Cyrille) est réélu Membre-adjoint. Un nouveau scrutin a lieu pour la nomination d'un Vice-Président en remplacement de M. Gérard. Par ce nouveau scrutin, M. de Plancy est élu Vice-Président.

Le scrutin pour la nomination des Délégués au Congrès central et au Congrès des Agriculteurs du Nord donne le résultat suivant : MM. Bazin ; Gérard ; de Plancy ; Dumont père ; Bouché, de Froyères, et E. Dumont.

M. Rottée propose comme candidats à l'admission de la Société, MM. Levasseur fils, cultivateur à Lamécourt ; de Boisthierry, sous-préfet de Clermont, et Ed. Mounier, sous-préfet de Senlis.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 5 MARS 1851.

Présidence de M. GÉRARD, président.

Cette séance, ouverte à dix heures du matin, a été consacrée à la discussion de la proposition de M. Sainte-Beuve qui, ayant demandé à s'expliquer devant la Société, a pris la parole pour développer sa proposition. Elle a été combattue par MM. Dumont père et fils. Après cette discussion, la Commission s'est réunie pour préparer son travail ; cette pièce est reproduite ci-dessous.

Ont été ensuite admis comme membres de la Société, MM. Levasseur, de Boisthierry et Ed. Mounier, proposés par M. Rottée dans la dernière séance.

M. Rottée présente comme candidats à l'admission de la Société MM. Dupressoir père, d'Ereuse ; Robillard, marchand de cendres à Coivrel ; et Barral, directeur du *Journal d'agriculture pratique*, ce dernier comme membre correspondant.

La séance est levée à midi.

QUESTION DE LA RÉFORME DOUANIÈRE.

Travail de la Commission chargée de combattre la proposition Sainte-Beuve.

A Messieurs les Membres de l'Assemblée législative,

MESSIEURS,

Un des représentants de l'Oise, M. Sainte-Beuve, a déposé sur le bureau de l'Assemblée une série de propositions qui tendent à une réforme radicale du tarif des douanes françaises.

Frappée des dangers qui résulteraient de la suppression ou de l'abaissement des droits d'entrée sur les produits étrangers pour notre agriculture et notre industrie, la Société d'agriculture de Clermont (Oise) a, dans sa séance du 4 février dernier, nommé une commission chargée de préparer un travail à l'effet de combattre la proposition de M. Sainte-Beuve. C'est ce travail que nous avons l'honneur, Messieurs, de soumettre à votre examen.

La réforme proposée comprend cinq propositions ainsi conçues :

- 1° Suppression de tout droit protecteur sur les substances alimentaires ;
- 2° Suppression de tout droit sur les matières premières ;
- 3° Abolition de toutes prohibitions ;
- 4° Etablissement sur les objets *en partie* manufacturés, d'un droit protecteur qui ne peut dépasser 10 pour 0/0 ;

5° Etablissement sur les objets *entièrement* manufacturés, d'un droit protecteur qui ne peut dépasser 20 pour 0/0.

Ces propositions soulèvent au premier examen de graves objections. La première et la plus générale est que la suppression des droits protecteurs sur les produits étrangers ou l'abaissement excessif de ces droits augmenterait la somme de travail chez les nations qui nous livrent leurs produits, et par conséquent, diminuerait le travail chez nous. C'est ce qu'il est surtout essentiel d'éviter.

En ce qui concerne notre agriculture, qui est la principale richesse de la France, nous pouvons, dans son état actuel de souffrance, apprécier les effets désastreux qu'occasionnerait la suppression des droits protecteurs. Ainsi, l'agriculture, malgré le peu de protection que lui accordait le gouvernement, avait fait depuis 25 ans des progrès immenses, progrès constatés par l'augmentation de la valeur vénale des terres ; l'accroissement de la production du sol et du bétail et par la mise en culture d'une quantité considérable de terrains en friches. Cette prospérité avait répandu l'aisance non-seulement dans les classes agricoles mais encore parmi toutes les branches de l'industrie. Les salaires s'étaient élevés et des milliers de bras occupés participaient à ce bien-être général. Aujourd'hui tout est changé. Depuis deux ans les produits du sol ne se vendent plus qu'à vil prix, l'agriculture est tombée dans un état de détresse dont elle se relèvera difficilement si cela dure encore quelque temps, et si on venait ajouter à ce désastre la réforme douanière ; cette mesure achèverait la ruine des cultivateurs. On peut prévoir quelles en seraient les conséquences. Les terres médiocres retourneraient en friches ; il en résulterait un abaissement forcé des salaires ; ce serait la misère pour des milliers d'ouvriers, et la misère, c'est la révolution !

A propos de réformes, les libres-échangistes nous citent l'Angleterre qui a révisé tous ses tarifs, a supprimé des droits d'entrée, en a abaissé d'autres sans rien demander aux autres nations et s'en est dit-on bien trouvée. Préoccupé de cet exemple, M. Sainte-Beuve vient proposer les mêmes mesures chez nous. Il se trompe et se fait illusion. Il ne peut y avoir aucun point de comparaison entre la France et l'Angleterre. Chez nous la population agricole est la plus nombreuse ; en Angleterre les ouvriers de l'industrie y sont dans la proportion de près de moitié, tandis que les agriculteurs forment à peine le quart de la population. La France est essentiellement agricole, l'Angleterre presque exclusivement manufacturière. Aussi les réformes des tarifs de douane effectués en Angleterre ont eu pour but de favoriser l'industrie aux dépens

de la propriété foncière. L'aristocratie, propriétaire du sol, a résisté longtemps, mais elle a sagement cédé à des considérations de salut public. Et si l'agriculture a été frappée par l'abolition des lois sur les céréales et par l'introduction en franchise du bétail étranger, les intérêts manufacturiers ont été soigneusement sauvegardés et on n'a fait aucune concession aux industries rivales.

Fidèle à son système de prohibition pendant plus d'un siècle, l'Angleterre, après en avoir recueilli tous les avantages, l'a réformé lorsqu'il n'était plus en harmonie avec ses intérêts. Pour autoriser le système libre-échangiste qui agitait la France et l'Allemagne et pour favoriser ses exportations, elle en est venue au point de prêcher les avantages du libre-échange. Elle a affranchi les produits pour lesquels elle ne craint aucune rivalité, les fers, la houille, les cotons ouvrés, par exemple. Elle a adopté un système qu'elle décore de titre de libéral, mais qui ne l'est qu'en apparence. Elle a ouvert ses barrières, sachant bien qu'on ne pourrait y entrer, mais dans l'espérance de se faire ouvrir celles par où elle pourrait arriver librement sur tous les marchés étrangers. Ses intrigues lui ont réussi, car en dépit de leurs tarifs protecteurs elle a battu ses rivaux à la faveur de la contrebande et de tous les moyens imaginables de concurrence. En fait d'industrie, elle sait s'approprier les procédés de fabrication des autres nations, et comme elle peut produire mieux et à meilleur marché que partout ailleurs, elle n'a aucune rivalité à craindre. Ces considérations suffisent pour démontrer combien l'exemple de l'Angleterre, en matière de réforme douanière, ne doit point être suivi chez nous.

Les Anglais ont d'ailleurs sur nous deux avantages qui nous empêcheront encore pendant longtemps de leur faire concurrence, ce sont le bas prix du taux de l'intérêt et l'abaissement des salaires. Nous ne pouvons obtenir le premier qu'avec la sécurité intérieure résultant d'un état social fondé sur la justice et la concurrence des banques. Quant aux salaires, nous devons les maintenir, les élever même dans l'intérêt de la société tout entière.

Le bas prix auquel l'Angleterre peut livrer ses produits étant un obstacle à notre commerce sur les marchés étrangers, nous devons donc chercher des débouchés chez nous où nous avons 56 millions de consommateurs, et par conséquent, conserver nos droits protecteurs.

Les réformes de nos tarifs doivent être précédées par des améliorations qui diminuent les frais généraux de notre production ; elles ne peuvent se faire que lentement et graduellement, à condition que nous recevons réciproque-

mont les mêmes avantages que nous accorderons aux autres nations et que nous serons certains que la somme de travail qui nous sera demandée ne diminuera point.

D'après cet exposé, nous avons l'honneur de vous prier, Messieurs, de ne pas prendre en considération la proposition de M. Sainte-Beuve.

Le rapporteur,

ROTÉE.

Le Président de la Commission,

DE PLANCY.

Clermont (Oise), le 22 mars 1851.

Liste des Membres de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont (Oise), pour l'année 1851.

Membres honoraires.

M. le Préfet de l'Oise.

M. DESPLANQUES, sous-préfet de Rambouillet, fondateur de la Société.

Membres Titulaires.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1851.

Président.

M. GÉRARD, représentant à l'Assemblée nationale.

Vice-Présidents.

M. de PLANCY, représentant à l'Assemblée nationale.

M. WALLET (Narcisse), cultivateur à Trémoinvillers.

Membres-Adjoints.

M. WALLET (Cyrille), cultivateur à Gannes.

M. LECLERC, propriétaire à Breuil-le-Sec.

Secrétaire.

M. ROTÉE, médecin à Clermont.

Vice-Secrétaire.

M. LANGLET, maire de Sains-Morainvillers.

Caissier-archiviste.

M. CAILLIÉ, secrétaire de la sous-préfecture.

MM. ANDLEAU (d'), à Verderonne.
BAZIN, propriétaire-cultivateur, maire du Mesnil-St-Firmin.
BEAUVAIS, avoué à Clermont.
BELLANGER, architecte à Clermont.
BELLEMÈRE, cultivateur à Chepoix.
BERNIER, cultivateur à Borest.
BLÈRY, médecin-vétérinaire à Saint-Just.
BOISTHERRY (de), sous-préfet de Clermont.
BOUCHÉ, cultivateur à Froyères.
BOUCHER, propriétaire-cultivateur à Montigny.
BOULLARD, ancien député, à Plainval.
BOULLENGER fils, cultivateur à Saint-Julien, commune de Bailleul-le-Soc.
BOULLENGER fils, cultivateur à Moyenneville.
BOUTEILLE, cultivateur à Rémérangles.
BUDIN, cultivateur à Nourard.
BUDIN, cultivateur à Morvillers, commune de Catillon.
BUDIN, propriétaire au Metz.
BULLOT, maire de Choisy.

CAFFIN, maire de Neuilly, à Auvers.
CARON, cultivateur à Bulles.
CHATRIOT, cultivateur à Gannes.
CHEVALLIER, cultivateur à Avrigny.
CHEVALLIER, cultivateur à Wacquemoulin.
CHRESTIEN DE BEAUMINI, propriétaire à Fitz-James.
COUTELLIER, cultivateur à Abbémont, commune de Royaucourt.
COUTELLIER fils, cultivateur à Bizancourt.
CURNIEUX (de), à Beaufort.

DANICOURT, propriétaire à Clermont.
DANICOURT-HUET, propriétaire à St-Pryvé-St-Mesmin (Loiret).
DAUZET, cultivateur à Montiers.
DE BROÉ, propriétaire à Saint-Rimault.
DELAMARRE, propriétaire à Clermont.
DELAPLACE, ancien notaire à Clermont.

MM. DESMAZURES, propriétaire à Hondainville.
D'HARDIVILLERS, maire de Thieux.
D'HARDIVILLERS, cultivateur à Vendeuil-Caply.
DODÉ fils, cultivateur, maire de Fournival.
DODÉ, cultivateur à Saint-Just.
DUBUS, cultivateur à Epineuse.
DUMONT, propriétaire à Catenoy.
DUMONT, cultivateur à Maignelay.
DUMONT, cultivateur à Rouvillers.
DUMONT, cultivateur à Erquinvillers.
DUMONT, propriétaire à Clermont.
DUPRESSOIR, cultivateur à Grandvillers-aux-Bois.
DUPRESSOIR père, cultivateur à Ereuse.
DUPRESSOIR fils, à Ereuse.
DUPRESSOIR fils, cultivateur à Lieuvillers.
DUPRESSOIR fils, cultivateur à Sacy-le-Petit.
DUVIVIER, propriétaire à Clermont.
FABRÈGUE, notaire honoraire à Clermont.
FASQUEL, meunier et cultivateur à Courteuil.
FOURNIVAL fils, cultivateur à Etouy.
GÉRARD père, propriétaire à Senlis.
GRUNY, cultivateur et briquetier à Pronleroy.
GUESNET, propriétaire à Fitz-James.
HAINSELIN, cultivateur, maire du Plessier-sur-Saint-Just.
HENNON (Auguste), cultivateur à Tricot.
HENNON (Jules), cultivateur à Tricot.
HOCHEDÉZ, cultivateur, maire à Rouvillers.
ISORÉ père, propriétaire à Wariville, commune de Litz.
ISORÉ fils aîné, cultivateur à Wariville.
ISORÉ, cultivateur à Janville, commune de Mouy.
JOLY DE SAILLY, puîné, propriétaire à Agnetz.
LABITTE (Alexandre), propriétaire à Clermont.
LABITTE (Auguste), propriétaire à Clermont.
LABITTE (Gustave), docteur-médecin à Clermont.

- MM. LABITTE, maire du Quesnel-Aubry.
LANDEVOISIN (de), propriétaire à Auwillers.
LECONTE, ancien cultivateur à Breteuil.
LEDRU (Eugène), médecin-vétérinaire à Clermont.
LEGRAND père, cultivateur à la Fosse-Thibaut, commune de Plainval.
LEGRAND, ancien député, à Saint-Just.
LENOIR, propriétaire à Clermont.
LESSIEUX (Edouard), négociant à Pont-Sainte-Maxence.
LÉTUVÉ, cultivateur au Plessier-sur-Bulles.
LEVASSEUR fils, cultivateur à Lamécourt.
LEVASSEUR fils aîné, maître de poste, maire de Breteuil.
LEVASSEUR (Octave), propriétaire à Breteuil.

MABILLE, docteur-médecin à Mouy.
MAHIEUX, meunier, maire à Fitz-James.
MAHIEUX, cultivateur, maire à Bucamps.
MARÉCHAL (Alexandre), à Mauregard, commune de Reuil.
MARÉCHAL, cultivateur à Eloges, commune de Bailleul-le-Soc.
MAREUX (Arsène), cultivateur à Tricot.
MARGUERITE, propriétaire à l'Evêché, commune de Sarron.
MARTIN, cultivateur à Grandviller-aux-Bois.
MASSÉ, propriétaire à Cannetecourt, maire de Breuil-le-Vert.
MAUPIN, ancien notaire à Liancourt.
MICHEL, cultivateur à Erquery.
MICHELIN, conseiller référendaire à la cour des comptes, rue d'Orléans, 5, à Paris.
MORGAN, propriétaire à Béthencourt.
MOUCHY (de), à Mouchy-le-Châtel.
MOUNIER (Ed.), sous-préfet de Senlis.

PLESSIER-BUDIN, cultivateur à Wavignies.
PLESSIER, cultivateur, maire de Wavignies.
PORET (de), maire de Monchy-Saint-Eloi.
PRAQUIN, propriétaire à Estrées-Saint-Denis.

- MM. PRAQUIN père, cultivateur à Warnavillers.
PRAQUIN fils, cultivateur à Warnavillers.
PRAQUIN fils, cultivateur à Beaupuits.
PRÉVOST-FAURE, propriétaire à Clermont.
PULLEU, cultivateur, maire à Saint-Aubin.
RIMBAUT, vétérinaire, maire de Brunvillers.
RAYÉ, maire de Montreuil-sur-Brèche.
ROBILLARD, cultivateur à Tricot, marchand de cendres à Coivrel.
ROUSSEL-PRAQUIN, cultivateur, maire de Léglantiers.
SÉGÜIN, cultivateur à Largillière.
SERAINE, cultivateur, maire à Argenlieu.
THOURET fils, cultivateur au Metz.
VECTEN, maire de Cernoy.
VILLETTE (de), propriétaire au Plessis-Villette, commune de Sarron.
VIMEUX, cultivateur, maire à Montiers.

Membres correspondants.

- MM. BARRAL, directeur du *Journal d'Agriculture pratique*.
BOSSIN, grainier-pépiniériste à Paris.
CHAILLOT, employé à l'administration centrale des forêts, à Paris.
GALLEMAND, propriétaire à Valogne (Manche).
GRAVES, ancien secrétaire général de la préfecture de l'Oise, à Paris.
LEPEVRE (Gustave), chimiste à Paris.
LOIR, secrétaire perpétuel de la Société agricole de Caen (Calvados).
MILLET, inspecteur des forêts, sous-chef à la direction générale des forêts, à Paris.
OBRY, président du Comice agricole d'Amiens, à Amiens.
POMMIER, rédacteur en chef de l'*Écho des Halles et des Marchés*.
LE PRÉSIDENT de la Société d'Agriculture de Compiègne.
LE SECRÉTAIRE de la même Société.

MM. LE PRÉSIDENT de la Société d'Agriculture de Senlis.
 LE SECRÉTAIRE de la même Société.
 SCHILLINGS, propriétaire à Paris.
 VIELLOT, président de la Société d'Agriculture, des Sciences
 et Arts, à Meaux.
 VILMORIN, grainier-pépiniériste, à Paris.

Sociétés correspondantes.

SOCIÉTÉ d'agriculture de Compiègne (Oise).
id. *id.* de Senlis (Oise).
id. nationale et centrale d'agriculture de Paris (Seine).
id. d'agriculture et de commerce de Caen (Calvados).
id. des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (Nord).
id. libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Evreux
 (Eure).
id. centrale d'agriculture de Nancy (Meurthe).
id. d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Tours
 (Indre-et-Loire).
id. d'agriculture de Blois (Loir-et-Cher).
id. industrielle d'Angers (Maine-et-Loire).
 COMICE agricole d'Amiens (Somme).
id. *id.* d'Abbeville (Somme).

Commission permanente.

1^o MM. les Membres du Bureau. — 2^o MM. Dumont père, de
 Catenoy. — Bazin, du Mesnil-Saint-Firmin. — Dumont fils, de
 Rouvillers. — Seraine, d'Argenlieu. — Hainsselin-Seraine, du
 Plessier-sur-Saint-Just. — Dodé fils, de Fournival. — Dumont (E.),
 d'Erquinvillers. — Fournival, d'Etouy. — Mabile, de Mouy. —
 Dupressoir fils, de Lieuvillers. — Dupressoir fils, d'Ereuse. —
 Chatriot, cultivateur à Gannes. — Dumont (St.), de Clermont. —
 Bouché, cultivateur à Froyères. — Chevallier, d'Avrigny.

SÉANCE DU SAMEDI 19 AVRIL.

Cette séance a été consacrée à l'examen du compte des recettes et dé-
 penses de la Société pendant l'année 1850, et à la formation du budget de
 1851.

Ce compte et ce budget sont insérés au bulletin.

Ont été admis comme membres de la Société MM. Dupressoir père,
 Robillard, et Barral, directeur du *Journal d'Agriculture pratique*; ce der-
 nier comme membre correspondant.

**Compte des recettes et dépenses de la Société d'agriculture
 de Clermont (Oise), pendant l'année 1850,
 présenté par son Caissier.**

Recettes.

Art. 1 ^{er} Cotisations antérieures à 1849	190 fr.
Art. 2. Cotisations de 1849	170
Art. 5. Cotisations de 1850	80
Art. 4. Subvention du département.	500
Total.	<u>940 fr.</u>

Dépenses.

Art. 1 ^{er} Reste à payer sur le reliquat de 1848	150 fr. 51 c.
Art. 2. Impression du bulletin en 1849	405 » »
Art. 3. Affranchissement du bulletin	27 74
Art. 4. Ports de lettres et paquets	10 55
Art. 5. Abonnements à des journaux d'agriculture (1849)	50 20
Art. 6. Frais de bureau	170 50
Art. 7. Impressions de circulaires, avis, etc. (1849)	17 50
Art. 8. Encouragement à l'agriculture	110 » »
Totaux.	<u>940 fr. » » c.</u>

Résultat :

La recette est de	940 fr.
La dépense est de	940

Partant. Balance.

Présenté à Clermont, le 19 avril 1851.

Le Caissier,
CAILLIÉ.

**Budget de la Société d'agriculture de Clermont,
pour 1851.**

Recettes.

Art. 1 ^{er} Cotisations antérieures à 1850	1,300 fr.
Art. 2. Cotisations de 1850	1,050
Art. 3. Cotisations de 1851	1,100
Art. 4. Subvention du gouvernement	500
Art. 5. Subvention du département	500
Total.	4,650 fr.

Dépenses.

Art. 1 ^{er} Reste à payer sur le reliquat de 1848	548 fr. 22
Art. 2. Impression du bulletin de 1850.	604 50
Art. 3. Impression du bulletin de 1851.	450 »
Art. 4. Affranchissement du bulletin	40 »
Art. 5. Ports de lettres et paquets	25 »
Art. 6. Abonnement à des journaux d'agriculture (1850)	65 »
Art. 7. Abonnement à des journaux d'agriculture (1851)	50 »
Art. 8. Frais de bureau	175 »
Art. 9. Impressions de circulaires, avis, etc. (1850)	50 »
Art. 10. idem. (1851)	150 »
Art. 11. Encouragements à l'agriculture	2,682 28
Art. 12. Dépenses imprévues	50 »
Total égal.	4,650 fr. » c.

**Tableau-résumé des observations météorologiques faites à
Clermont (Oise), pendant l'hiver de 1851, ayant com-
mencé le 22 décembre 1850 et fini le
21 mars 1851.**

L'hiver de 1851 a été d'une douceur extrême. Nous n'avons éprouvé aucune gelée sérieuse ni continue, et nous n'avons pas vu une seule fois la terre couverte de neige, car s'il en est tombé quelque peu elle a été tout aussitôt fondue. En un mot, nous pouvons dire que l'hiver n'a été qu'une continuation de l'automne ou un printemps anticipé.

Nous donnons dans le résumé suivant l'état des variations atmosphériques observées pendant cette saison.

Thermomètre centigrade.

Minimum du 22 au 31 décembre 1850, 4^d,00 au-dessous de zéro le 25 ; maximum, 9^d,00 au-dessus de zéro le 31 ; moyenne, 2^d,03 au-dessus de zéro ; moyenne des minima, 1^d,075 au-dessus de zéro ; moyenne des maxima, 4^d,075.

Minimum du mois de janvier 1851, 1^d,09 au-dessous de zéro le 26 ; maximum, 10^d,00 le 29 ; moyenne 4^d,005 au-dessus de zéro ; moyenne des minima, 2^d,095 au-dessus de zéro ; moyenne des maxima, 5^d,085.

Minimum du mois de février, 4^d,09 au-dessous de zéro le 17 ; maximum, 9^d,08 au-dessus le 8 ; moyenne, 2^d,045 au-dessus de zéro ; moyenne des minima, 1^d,045 au-dessous de zéro ; moyenne des maxima, 4^d,09.

Minimum du 1^{er} au 21 mars, 5^d,03 au-dessous de zéro le 5 ; maximum, 15^d,02 au-dessus de zéro le 19 ; moyenne, 4^d,085 ; moyenne des minima, 2^d,075 au-dessus de zéro ; moyenne des maxima, 7^d,035.

Minimum de l'hiver, 4^d,09 au-dessous de zéro le 17 février par le vent d'est ; maximum, 15^d,02 au-dessus de zéro le 19 mars par le vent de sud-ouest ; moyenne, 4^d,005 au-dessus de zéro.

Baromètre métrique.

La plus forte pression atmosphérique a été de 767^m,05 le 25 décembre par le vent de nord-est, et la moindre pression de 740^m,00 le 1^{er} février par le vent de sud-est.

Vents.

Le vent du nord a soufflé 15 fois pendant l'hiver; celui de nord-est, 2 fois; celui d'est, 5 fois; celui de sud-est 7 fois; celui de sud-sud-est, 1 fois; celui du sud, 20 fois; celui de sud-sud-ouest, 6 fois; celui de sud-ouest, 16 fois; celui d'ouest, 12 fois, et celui de nord-ouest, 7 fois. On voit que les vents du sud et ses composés ont été dominants.

Météores.

Nombre de jours de pluie pendant l'hiver, 26, dont un de pluie continue; de neige, 5; de pluie mêlée de neige, 1; de givre et verglas, 1; de brouillard et brouillasse, 21; de ciel couvert, 5; variable et nuageux, 68; de beau ciel, 4; de gelée, 59; de grand vent, 4.

E. R.

TABLE

DES ARTICLES DES 1^{er} ET 11^e NUMÉROS DU BULLETIN.

	PAGE.
Compte-rendu des travaux de la Société	1
Question de la réforme douanière	4
Liste des membres de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont (Oise), pour l'année 1851.	7
Compte des recettes et dépenses de la Société d'agriculture de Clermont (Oise), pendant l'année 1850, présenté par son Caissier	13
Budget de la Société pour 1851	14
Tableau des observations météorologiques faites à Clermont (Oise), pendant l'hiver de 1851, ayant commencé le 21 décembre 1850 et fini le 20 mars 1851.	15

AVIS

POUR LA CORRESPONDANCE.

Les personnes qui ont des communications à faire à la Société, ou des réponses à lui adresser, sont priées d'affranchir leurs lettres. Les lettres affranchies seront adressées indifféremment à l'un des Membres du Bureau. Celles non affranchies seront adressées à *Monsieur le Secrétaire de la Société d'agriculture, à Clermont.*